

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_044

Objet : Désignation des représentants au comité de programmation du programme européen des Flandres

Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (63) :

Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIE - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIE - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 78

Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024_044

Objet : Désignation des représentants au comité de programmation du programme européen des Flandres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-21 ;

Considérant la délibération n°2023.01864 du 5 décembre 2023 de la Région Hauts-de-France, sur le programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : sélection de la seconde et dernière vague de GAL, définition des modalités de calcul et attribution des enveloppes financières de crédits FEADER déléguées à l'ensemble des GAL sélectionnés dont le GAL des Flandres porté par la CCHF pour le territoire Cœur de Flandre Agglo et CCHF soit 90 communes ;

La gouvernance du programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) des Flandres (territoire de la CCHF et de Cœur de Flandre agglo) est assurée par le Comité de Programmation, composé d'un collège public et d'un collège privé avec au total 18 membres titulaires et 18 membres suppléants.

Le Comité de Programmation est chargé du pilotage de la stratégie « Favorisons Localement l'Attractivité pour une Nouvelle Démarche Rurale Engagée » et de l'attribution des subventions LEADER. Sa composition est la suivante :

- Collège public : 9 membres titulaires + 9 suppléants
 - Sous-groupe Cœur de Flandre agglo : 3 membres titulaires et 3 suppléants
 - Sous-groupe CCHF : 3 membres titulaires et 3 suppléants
 - Sous-groupe chambres consulaires : 3 membres titulaires et 3 suppléants
- Collège privé : 9 membres titulaires + 9 suppléants.

Considérant la possibilité de déroger à l'élection au scrutin secret en vertu de l'article L. 2121-21 du CGCT à l'unanimité des membres du conseil communautaire ;

Il vous est proposé :

- d'accepter le principe du vote à main levée,
- de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants de Cœur de Flandre aggro au sein du comité de programmation du programme LEADER des Flandres.

Les élus votent à l'unanimité la dérogation au vote à scrutin secret.

Le Président procède au recensement des candidatures.

Les candidatures proposées sont les suivantes :

- Délégués titulaires : Pascal CODRON – Elizabeth BOULET – César STORET
- Délégués suppléants : Samuel BEVER – Eddie DEFEVERE – Dominique JOLY

Aucune autre candidature n'ayant été présentée, ils sont désignés d'office représentants de Cœur de Flandre aggro au sein du comité de programmation du programme LEADER des Flandres, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Vote :

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance



Céline SAUZEAU

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Valentin BELLEVAL